EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

CLAIRE AMITIÉ FRANCE

Association déclarée de la loi de 1901

Siret 775.694.615.00086 59, rue de l'Ourcq 75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'association CLAIRE AMITIÉ FRANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLAIRE AMITIE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adréssés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 3 avril 2023

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président Laurent du SORBIER

COMPTES ANNUELS

CLAIRE AMITIE FRANCE

59, rue de l'Ourcq

75019 PARIS

Exercice clos le : 31 décembre 2022

APE: 8790B SIRET: 77569461500011



www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

ASSOCIATION BILAN ACTIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice	12/2022	01/01/2021 au	
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit			CERTIFIE C	ONFORME E AUX COMPTES
Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	33 574	33 574		588
Immobilisations corporelles				
Terrains	49 147		49 147	49 147
Constructions	7 995 209	5 017 514	2 977 694	3 225 003
Installations techn., matériel et outil. ind.	867 998	798 691	69 307	114 994
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	16 620		16 620	19 743
Autres Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés Immobilisations financières	938 847	639 659	299 188	324 054
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts	1 876		1 876	1 876
Autres	130 579		130 579	92 540
TOTAL (I)	10 033 849	6 489 438	3 544 411	3 827 943
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances				1 448
Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations	788 095	22 000	766 095	595 026 20 341
Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	202 129		202 129	215 485
Disponibilités	1 557 398		1 557 398	924 282
Charges constatées d'avance	37 943		37 943	23 266
TOTAL (II)	2 585 565	22 000	2 563 565	1 779 849
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 619 413	6 511 438	6 107 976	5 607 792

CABINET SLG EXPERTISE 2/20

ASSOCIATION BILAN PASSIF

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Première situation nette établie Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires	300 352 CERTIFIE C LE COMMISSAIR	300 352 ONFORME E AUX COMPTES
Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation	35 139	35 139
Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée Excédents et réserves affectés à l'investissement Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie) Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	492 021 <i>330 650</i>	522 507 <i>328 251</i>
Autres Report à nouveau Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée Excédent ou déficit de l'exercice Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée Situation nette (sous total)	206 956 4 954 61 932 24 069 1 096 399	76 062 -142 686 100 408 78 700 1 034 467
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	2 041 404	2 168 060
TOTAL (I)	3 137 803	3 202 527
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	1 123 736	697 640
TOTAL (II)	1 123 736	697 640
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges	77 389	108 322
TOTAL (III)	77 389	108 322
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 895 333 141	380 614 248 942
Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie	1 011 138 483 73 391	894 656 38 367 25 723
Produits constatés d'avance	11 000	11 000
TOTAL (IV) Ecarts de conversion passif (V)	1 769 047	1 599 302
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 107 976	5 607 792

CABINET SLG EXPERTISE 3/20

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	130	300
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	CERTIFIE	CONFORME
Ventes de dons en nature	LE COMMISSAI	RE AUX COMPTES
Ventes de biens des activités sociales et médico-sociales	070.047	070.000
Prestations de services	370 267	372 023
Parrainages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 142 170	1 409 753
Contributions financ, des autorités de tarification relatives aux activités sociales et	7 076 360	6 386 668
médico-sociales	7 070 300	0 300 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	92 603	134 732
Mécénats	47 700	
Legs, donations et assurances-vie		262 113
Contributions financières	8 318	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	47 422	6 425
Utilisations des fonds dédiés	148 539	18 418
Autres produits	32	4
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 933 540	8 590 436
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et de fournitures	2 400 07	-5 047
Autres achats et charges externes Aides financières	3 408 867	2 644 085 262 113
Impôts, taxes et versements assimilés	497 513	460 611
Salaires et traitements	3 791 739	3 343 753
Charges sociales	1 330 738	1 185 358
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	409 527	394 686
Dotations aux provisions	15 526	108 322
Reports en fonds dédiés	574 635	220 242
Autres charges	-6	3 437
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 028 537	8 617 559
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-94 998	-27 123
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	182	86
Autres intérêts et produits assimilés	182	80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	182	86
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	182	80

CABINET SLG EXPERTISE 4/20

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

01/22 Du 01/01/21 2/22 au 31/12/21
5 123 6 859
5 123 6 859
-4 941 -6 773
29 751 133 056 134 550
162 807 134 550
936 246
936 246
161 871 134 304
096 528 8 725 072
034 596 8 624 664
61 932 100 408
24 069 78 700
1

CABINET SLG EXPERTISE 5/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CERTIFIE CONFORME LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 6 107 975,64 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 61 931,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/03/2023.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

- Réponse à l'appel à candidatures de la DRIHL régionale et l'ouverture de 75 + 43 places de centre d'hébergement d'urgence sur un nouveau territoire (Essonne) et dans le Val de Marne
- Réponse à l'appel à projet de la DIHAL pour les femmes victimes de violence dans le Grand Est
- Convention avec la commune du Perreux sur marne pour la mise à disposition d'un logement pour l'accueil de femmes victimes de violence
- Poursuite toute l'année de l'activité non pérenne (CHU Hiver dans l'Aube CHU exceptionnel dans le Val de Marne)
- Changement des modalités de tarification pour le plus gros établissement géré par l'association (passage de dotation globale à la facturation en prix de journée) : SHSA Val de Marne
- -Renouvellement d'autorisation des frais de siège pour la période 2022 / 2026
- Recours massif à l'intérim dans un contexte de pénurie d'embauche de travailleurs sociaux
- Embauche d'un adjoint de direction responsable immobilier en octobre 2022

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association Claire Amitiés France, créée en 1954, a pour objet principal, l'accueil de personnes en difficulté en assurant leur réadaptation à la vie sociale et en favorisant leur insertion professionnelle.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Afin de réaliser son objet social, l'association gère, en IDF et dans l'Aube, deux centres d'hébergement et de

CABINET SLG EXPERTISE



CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

réinsertion sociale (CHRS), quatre centre d'hébergement d'urgence (CHU), un centre maternel, un dispositif de logements relais, un service d'hébergement semi autonome et un service d'accompagnement à la vie sociale

Ces services représentent globalement une capacité d'accueil de 624 places dont 23 places Hiver ou exceptionnelles et 601 pérennes.

Le Budget global de l'association s'élevait à 10 M \in en 2022, dont 9.3 M \in de produits issus de la tarification sous deux formes, dotation et subvention.

Deux CHRS et 2 CHU sont réunis au sein d'un Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la DRHIL du Val de Marne.

L'Association établit des comptes administratifs pour les financements sous dotations.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 60 an s
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 25 an s
- Matériels et outillages	3 à 10 an s
- Installations gles, agencement	5 à 20 an s
- Matériel de transport	5 à 8 an s
- Matériel informatique	3 à 8 an s
- Mobilier	5 à 20 an s
- Logiciels	2 à 3 an s

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux dont l'association est locataire

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CABINET SLG EXPERTISE 7/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CA	DRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début	Augmel suite à réévaluation	ntations acquisitions
¥	Frais d'établissement et de développement TOTAL			d' exercice	suite a reevaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'e	tablissement et de développement		_		
N S	Autres p	ostes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	33 574	CERTIF	SAIRE AUX COMPTES
	Terrains			49 147	LE COMIVIE	SAIRE AUX COMPTES
	Construc	Sur sol propre		5 181 807		
S)	Construc	Sur sol d'autrui Inst. générales, agencts & amér	nagts construct.	2 786 930		26 472
귀	Installat	ions techniques, matériel & outillage indu	J	863 413		4 585
CURPURELLES		Inst. générales, agencts & amér		258 760		
5	Autres in	· ·	6- was a Maria	244 262		(0.000
	corporel	les Matériel de bureau & mobilier in Emballages récupérables & dive	•	406 459		60 022
	Immobil	isations corporelles en cours		19 743		16 620
	Avances	et acomptes				
n	5		TOTAL	9 810 521		107 699
FINANCIERES	•	tions évaluées par mise en équivalence articipations		1 876		
IANC		tres immobilisés		1 373		
=	Prêts et	autres immobilisations financières		92 540		38 039
			94 416		38 039	
			TOTAL GENERAL	9 938 510		145 738
СА	DRE B	IMMOBILISATIONS	Dimin	utions	Valeur brute des	Réévaluation légale/Valeur
O/ ·	DICE D	IIVIIVIO DI LIO ATTORIO	par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	d'origine
JOR.	Frais d'é	tablissement & dévelop. TOTAL				
INCORPOR						
Z	Autres p	ostes d'immob. incorporelles TOTAL			33 574	
	Terrains				49 147	
	Comotour	Sur sol propre Sur sol d'autrui			5 181 807	
LES	Construc	Inst. gal. agen. amé. cons			2 813 402	
JREL	Inst. tec	hniques, matériel & outillage indust.			867 998	
CORPORELLES	Autres ir	Inst. gal. agen. amé. divers mmos Matériel de transport		26 827	258 760 217 435	
S	corporel			3 829	462 653	
		Emb. récupérables & divers		40.740	44.400	
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			19 743	16 620	
		TOTAL		50 399	9 867 821	
Ê	Particip.	évaluées par mise en équivalence				
HINANCIE KE:	Autres p	articipations			1 876	
INAN		tres immobilisés			100 570	
Τ.	Prets & a	autres immob. financières			130 579	
		TOTAL			132 455	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

CABINET SLG EXPERTISE 8/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	c	ITUATIONS ET MOUV	VEMENTS DE L'EVER	OCICE DES AMODILI	SSEMENTS TECHNIL	OHES
IMN	MOBILISATIONS ORTISSABLES	TTOATTONS ET WOOV	Amortissements début d'exercice	Augmentations :	Diminutions : amorts sortis de l'actif	Montant des amortissements
			debut d'exercice		et reprises	à la fin de l'exercice
Frais d'établisse Fonds commerce	ement et de dév cial	veloppement			CERTIFIE CONF	
Autres immobil	lisations incorpo	relles	32 986	588	EE CONTINUES AND A	33 574
		TOTAL	32 986	588		33 57
Terrains	Sur sol prop	ero.	2 418 771	167 682		2 586 45
Constructions	Sur sol d'au		2 410 771	107 002		2 300 43.
	Inst. généra	lles agen. aménag.	2 324 963	106 099		2 431 06
Inst. technique	s matériel et ou		748 420	50 272		798 69
Autres	Inst. générales Matériel de tra	s agencem. amén. nsport	116 132 148 418	17 876 20 005	26 827	134 008 141 596
immobs corporelles		informatiq., mob.	320 878	47 007	3 829	364 056
	Emballages réd	cupérables divers		400.000	22.454	
		TOTAL	6 077 581	408 939	30 656	6 455 864
		TOTAL GENERAL	6 110 567	409 527	30 656	6 489 438
CADRE B	VEN	ITILATION DES MOU'		NT LA PROVISION ATOIRES	POUR AMORTISSEN	MENTS
IMMOBILI	SATIONS	DOTAT	IONS	RE	EPRISES	Mouv. net des
AMORTIS		Différentiel Mode dé de durée	gressif Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de Mode durée	e dégressif Amort. fisc exceptionr	l'ovorcico
Frais d'établisse	ement					
Fonds commerc						
Autres immobs	incorporelles					
	TOTAL					
Terrains						
Sur sol aut	trui					
Inst. techn. ma	c. et amén. at et outillage					
	, ag. am div					
Inst. gales o Matériel tra Mat. burea	ansport					
Mat. burea	u mobilier inf.					
₹ Emballages	s réc. divers					
Facility III and I all	TOTAL					
Frais d'acquisit participations	ion de titres de					
TOTA	L GÉNÉRAL					
Total généra	l non ventilé					
CADRE C	affectant les	nts de l'exercice s charges réparties ieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	n d'emprunt à é boursement des					

CABINET SLG EXPERTISE 9/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE



	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	130 579		130 579
	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.	788 095	788 095	
ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres Coll. publiques Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers	11 490	11 490	
	Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	190 639 37 943	190 639 37 943	
	TOTAUX	1 158 746	1 028 167	130 579
(3) Renvois (2)	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) Créances reçues par legs ou donations			

CABINET SLG EXPERTISE 10/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE



	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation			37 943
Financières			
Exceptionnelles			
		TOTAL	37 943

PRODUITS À RECEVOIR

Le compte factures à établir comprend :

- des factures à établir pour la prime Segur concernant les services SHSA et centre maternel pour un montant respectif de 66 166,75 euros et 69 318,16 euros
- une facture à établir d'un montant de 107 406,60 euros qui correspond à une facture rectificative suite au changement de tarif sur l'année 2022 (dans l'attente de l'arrêté budgétaire 2022 du conseil départemental du Val de Marne).

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	242 892
Autres créances	37 649
Disponibilités	
TOTAL	280 541

CABINET SLG EXPERTISE 11/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESSMS



			U	tilisations		À	la clôture de l'exercice
Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Travaux immobiliers							
Porticus	60 000					60 000	
Le Maillon	1 000					1 000	
Le Maillon	50 000					50 000	
Provision travaux pour toiture	22 000					22 000	
Fondation Notre Dame	2 009					2 009	
Provision travaux chaudière Coeuilly	15 871					15 871	
Fondation Notre Dame	10 619		1 500			9 119	
Provision travaux electricité	7 250					7 250	
Cibiel Lannelongue	10 000					10 000	
provision Travaux séccurité	8 626					8 626	
Petites pierres	651					651	
Fondation Cibiel Lannelongue Travaux électricité	21 000		5 500			15 500	
Fondation Notre dame Travaux toiture Paris	19 786		2 000			17 786	
M. CLAVE Réfection toiture pavillon D	45 262		4 526			40 736	
BIICE Réfection toiture pavillon D	16 000		1 600			14 400	
Travaux bureaux Champigny	217 134		13 860			203 274	
Travaux 9 rue des ROitelets CHampigny sur Marne	5 754		2 557			3 197	
TOTAL	512 963		31 543			481 419	

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Ut	tilisations		À	la clôture de l'exercice
Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
travaux DDETSPP	2 000			CERTIFIE OF	NIEGONIE	2 000	
Indemnité de licenciement	1 200			CERTIFIE CO		1 200	
a				LE COMMISSAIRE	AUX COMPTES		
Contrats aidés Troyes AMICLA	1 010					1 010	1
CHRS du Val de Marne AMICLA	2 290		2 016			274	
CHRS de Paris AMICLA	1 423					1 423	
Cibiel projet AMICLA		19 614				19 614	
Petites pierres	14 235					14 235	
Fondation Caisse d'Epargne	3 000					3 000	
Fondation BNP PARIBAS	9 000					9 000	1
Sisley	10 000					10 000	1
Fondation Thérèse CORNILLE pour projet futur	3 000					3 000	1
BNP PARIBAS Versement 2020 pour CHRS Troyes	1 000					1 000	1
Mairie de Bry sur Marne	3 000					3 000	1
Mme RAYMOND Projet logements jeunes	10 000		10 000	1			
Frais de siège sur exédent DRIHL 93		19 000				19 000	
Evaluation externe D.C.S.P.P. 10	5 681					5 681	
Fondation de France pour CHRS Troyes	2 000					2 000	1
Sorties pour les jeunes Mairie de Nogent sur Marne	10 859					10 859	
SHSA Versements AMA 2022 perçus		169 493				169 493	
Subvention CHU 94 exceptionnel	104 979	157 081	104 979			157 081	
CHU 93		209 446				209 446	
TOTAL	184 678	574 634	116 995			642 317	

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagements		Exercice N	Exercice N-1	
Sur apports Sur subventions de fonctionnement	CERTIFIE CONFORM LE COMMISSAIRE AUX COMPT	_	104 979	
Sur dons manuels Sur legs et donations		574 635	115 262	
	TOTAL	574 635	220 242	

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts & dettes , à 1 an max. à l'origine					CONFORME RE AUX COMPTES
etbs de créc	,	339 895	222 763	82 200	34 932
Emprunts 8	& dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseu	rs & comptes rattachés	333 141	333 141		
Personnel	& comptes rattachés	361 434	361 434		
Sécurité so	ociale & autr organismes sociaux	572 346	572 346		
Etat &	Impôts sur les bénéfices				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	77 359	77 359		
Dettes sur	immobilisations & cpts rattachés	483	483		
Groupe & a	associés (2)				
Autres det	tes (dt det. rel. opér. de titr.)	73 391	73 391		
Dette repre	ésentative des titres empruntés				
Produits co	onstatés d'avance	11 000	11 000		
	TOTAUX	1 769 047	1 651 915	82 200	34 932

Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exer.

Montant divers emprunts, dett/associés

40 472

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	11 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	11 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 773
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 887
Dettes fiscales et sociales	505 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 605
TOTAL DES CHARGES À PAYER	587 677

CABINET SLG EXPERTISE 16/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE



L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 160 282 Euros. Cet engagement n'a pas été comptabilisé. Une estimation des indemnités de départs à la retraite a été effectuée pour information. La méthode retenue est dérogatoire à la méthode dite préférentielle qui prévoit un calcul statistique incluant des tables de mortalités et des taux de turn over de l'effectif. La méthode retenue consiste à valoriser les indemnités de fins de carrière (IFC) évaluées au 31 décembre 2022 pour les seules personnes salariées ayant 50 ans et plus.

CABINET SLG EXPERTISE 17/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

DETTES GARANTI ES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

CERTIFIE CONFORME LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET SLG EXPERTISE 18/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LES EFFECTIFS

CERTIFIE CONFORME LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	103,35	95,07
Ingénieurs et cadres	23,07	16,07
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	80,28	79,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

CABINET SLG EXPERTISE 19/20

CLAIRE AMITIE FRANCE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



Retraitement des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement obtenues s'élèvent à 3 404 119 euros brut, reprises en résultat au rythme des Amortissements ; Au 31 décembre 2022, le montant restant à amortir s'élève à 2 041 404 euros

La reprise à hauteur de 133 056 euros, des subventions d'équipements obtenues dans le passé et amorties en parallèle des immobilisations qu'elles ont servies à financer, est classée en produits exceptionnels, malgré le fait qu'elle soit récurrente et vienne compenser partiellement la dotation aux amortissements enregistrée dans les charges d'exploitation.

Tableau des fonds propres

compte	01/01/2022	Affect. résulta	Dim.	Aug.	31/12/2022
102000 Fonds associatifs	300 352			- 3	300 352
104200 Prime fusion Clair Logis Troyes	35 139				35 139
106820 Réserve d'investissements	49 255				49 255
106850 Réserve de trésorerie	328 251	2 464		2 464	330 715
106860 Réserve de trésorerie	5 048				5 048
106870 Réserve de compensation	139 953	-32 885	32 885		107 068
110000 Report à nouveau	218 748	-16 746	31 562	14 816	202 002
115000 Résultat sous contrôle financeur impair	-85 652	147 668		147 668	62 016
115002 Résultat sous contrôle financeur pair	-60 953	-93	93		-61 046
115110 Excédents affectés mes. d'exploitation	3 918				3 918
120000 Résultat	100 408	-100 408	100 408	61 932	61 932
TOTAL GENERAL	1 034 467	0	164 948	226 880	1 096 399

CABINET SLG EXPERTISE 20/20